

**Séance du Conseil de Ville
du 12 décembre 2005 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 12 / 2005**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Ulf SKUNCKE
5. Réponse au postulat 4.07/05 - "Un geste « gratuit » pour le commerce local", CS•POP, M. Luc Schindelholz
6. Réponse à la motion 5.08/05 - "1^{er} août à la trappe... belle image de Delémont !", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
7. Réponse à la question écrite 2.14/05 - "Bruits récurrents", UDC, M. Philippe Rottet
8. Désignation des membres du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2006 :
 - A) Présidence
 - B) 1^{ère} Vice-présidence
 - C) 2^{ème} Vice-présidence
 - D) Scrutateur 1
 - E) Scrutateur 2
9. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce la démission de M. Marco Lorenzini au 31 décembre 2005. M. Félix Vazquez deviendra conseiller de ville et Mme Yeter Dincarslan suppléante.

2. APPEL

50 membres sont présents.

M. Francesco **Prudente**, président, M. Giuseppe **Natale**, 1^{er} vice-président, M. Michel **Thentz**, 2^{ème} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, scrutatrice, M. Philippe **Ackermann**.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Florence **Chételat**, Alphonse **Chèvre**, Hubert **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Sébastien **Lapaire**, Jacques **Marchand**, Pascal **Mertenat**, Philippe **Monnet**, Béatrice **Müller**, Didier **Nicoulin**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, Michel **Rion**, Philippe **Rottet**, Raphaël **Scarciglia**, Luc **Schindelholz**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Michel Broquet est remplacé par M. Yves **Bregnard**
M. Christophe Egger est remplacé par M. Pierre **Chételat**
Mme Sarah Erard Jäkel est remplacée par Mme Elvire **Mosimann**
Mme Juliette Kohler est remplacée par M. David **Asséo**
M. Marco Lorenzini est remplacé par M. Félix **Vazquez**
M. Jean Parrat est remplacé par M. Jean-Pierre **Kohler**
Mme Régine Ramseier est remplacée par M. Alain **Vollmer**

M. Jean-François Rossel est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christian **Gugger**

Est excusée
 Mme Sabine Jaquet

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département culture, jeunesse et sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Secrétariat communal, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, secrétaire communale
 Mme Nadia **Maggay**, secrétaire communale adjointe
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. **QUESTIONS ORALES**

M. Michel Thentz, PS, dans le cadre des promesses d'admission à l'indigénat communal, revient sur la décision de la Commission cantonale de protection des données à caractère personnel, qui avait considéré comme étant contraire aux règles la pratique de la Commune, qui retirait des dossiers de consultations certains documents personnels. Selon les renseignements de M. le Maire, cette commission avait mandaté impérativement le Gouvernement jurassien pour soumettre rapidement une modification de la législation cantonale en la matière, par laquelle la compétence d'octroyer le droit de cité serait transférée à l'Exécutif local. Le groupe socialiste souhaite connaître la réponse du Gouvernement s'agissant de la demande du Conseil communal d'arrêter une ordonnance d'urgence, au sens de l'art. 91 de la Constitution cantonale.

M. le Maire confirme les faits cités par M. Thentz et met en évidence le caractère obligatoire pour les autorités cantonales que revêt la démarche de la commission précitée. De plus, étant donné la pratique communale jugée anticonstitutionnelle, M. le Maire rappelle la demande de l'Exécutif au Gouvernement d'arrêter une ordonnance d'urgence, jusqu'au moment où le Parlement aurait été saisi du dossier. Ainsi, le Gouvernement aurait pu prendre certaines dispositions afin de déroger, au plus durant une année, à la législation cantonale en vigueur. Toutefois, M. le Maire indique qu'à ce jour le Gouvernement n'a pas pris position à ce sujet, ni même accusé réception du courrier. De ce fait, M. le Maire indique qu'il reprendra contact avec le Canton pour savoir où en est le dossier.

M. Michel Thentz est satisfait.

M. Gérard Wicht, PCSI, revient sur l'article du *Quotidien Jurassien* du 19 novembre dernier, informant que les séances du Législatif auront lieu dans la Salle du Parlement cantonal. M. Wicht, procès-verbal de la séance du 29 août 2005 à l'appui, rappelle que le Conseil communal souhaitait obtenir une décision de principe du Législatif avant d'entreprendre toute négociation avec le Canton et que les discussions aboutiraient à la présentation d'un message portant également sur la rénovation de la Salle du Conseil de Ville. M. Joël Plumey avait rapporté l'accord de son groupe, étant entendu qu'il s'agissait d'une décision de principe et que la décision finale du Législatif serait prise une fois les conditions d'utilisation connues. De ce fait, M. Wicht souhaite savoir où en est le dossier. Il demande également au Conseil communal s'il a effectivement décidé de déplacer les séances du Législatif sans avoir consulté le Conseil de Ville, ce qui décevrait probablement l'ensemble des membres de cette autorité.

M. le Maire indique ne pas connaître les informations sur la base desquelles l'article en question a été publié. Il confirme qu'après l'acceptation de principe du Législatif, le Gouvernement a été invité à communiquer au Conseil communal les modalités d'utilisation

de la Salle du Parlement cantonal. Aucune réponse du Gouvernement n'est parvenue à l'Exécutif depuis lors.

M. Gérard Wicht est satisfait.

M. Joël Plumey, PCSI, invite les membres du Conseil de Ville à se rendre au Château pour admirer les vitraux réalisés par les élèves de l'école qui décorent toutes les fenêtres de la façade nord.

M. le Maire prend note de cette proposition.

M. Joël Plumey est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, rapporte l'avis de son groupe s'agissant de la souveraineté communale qui, de l'avis du groupe UDC, se restreint sans cesse. A titre d'exemple, il cite l'aide sociale, récemment cantonalisée, et dont il souhaiterait connaître un jour les conséquences financières directes, l'éligibilité des étrangers aux exécutifs que le Canton envisage et l'octroi de places d'accueil dans les crèches, également dépendant d'une décision cantonale. M. Baettig, envisageant le danger d'une uniformisation par l'autorité supérieure, souhaite connaître la position de M. le Maire s'agissant de la marge de manœuvre des communes. Il souhaite également savoir si une réflexion générale sur la diminution de la souveraineté a été menée, craignant que les communes ne perdent ainsi les bénéfices d'une éventuelle "concurrence" stimulante.

M. le Maire admet que la souveraineté communale diminue, phénomène que l'élaboration de chaque budget permet de constater. Il situe l'indépendance communale à 20 % du budget, le solde concernant des recommandations ou des instructions cantonales. Il indique les réguliers transferts de charges entre les trois niveaux institutionnels suisses, toutefois sans transfert de responsabilités à tous les niveaux. Selon M. le Maire le niveau fédéral dispose d'un système péréquatif, générant des charges supplémentaires au Canton et augmentant également les tâches cantonales dans certains domaines. Cette équivalence ne se retrouve pas dans les transferts Canton-communes, comme le démontre la nouvelle péréquation financière dans le cadre de laquelle des charges ont été transférées sur les communes, sans attribution de compétences supplémentaires. Aussi, afin de mettre en valeur l'autonomie communale, M. le Maire est d'avis qu'il appartient aux autorités de faire en sorte que les particularités communales soient appréciées au niveau cantonal ou dans d'autres domaines d'activités.

M. Dominique Baettig est satisfait.

4. **PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL**

M. Ulf SKUNCKE

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Ulf SKUNCKE, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **REPONSE AU POSTULAT 4.07/05 - "UN GESTE « GRATUIT » POUR LE COMMERCE LOCAL", CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ**

M. le Maire indique qu'un accord sera certainement conclu sous peu avec l'Union des commerçants, dans le cadre de la mise en place de ce système qui permettra d'acquérir dans un point de vente un bon utilisable dans l'ensemble des commerces delémontains. Un établissement, chargé de l'émission des bons, doit encore être trouvé. A ce sujet, des pourparlers sont en cours avec un partenaire potentiel. M. le Maire espère que ce système, donnant satisfaction à Bienne, pourra être mis en place début 2006.

6. **REPONSE A LA MOTION 5.08/05 - "1ER AOUT A LA TRAPPE... BELLE IMAGE DE DELEMONT !", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL**

M. le Maire rappelle que la fête du 1^{er} août 2005 a eu lieu en collaboration avec le Restaurant de la Haute-Borne et qu'elle a donné satisfaction, vu la participation massive de la population delémontaine à cette manifestation. De plus, M. le Maire indique que cette nouvelle formule a coûté fr. 7'500.-, soit une diminution des coûts d'organisation de l'ordre de fr. 22'000.- environ. Des contacts avec la tenancière de l'établissement précité sont en cours en vue de l'organisation du 1^{er} août 2006.

7. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/05 - "BRUITS RECURRENTS", UDC, M. PHILIPPE ROTTET

M. Philippe Rottet, UDC, est satisfait.

8. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNEE 2006

A) Présidence

M. David Asséo, CS•POP, propose la candidature de M. Giuseppe Natale, actuellement 1^{er} vice-président, au poste de président du Conseil de Ville 2006.

DECISION : M. Giuseppe Natale est élu à la présidence du Conseil de Ville 2006, à l'unanimité, par 49 voix.

M. Giuseppe Natale, CS•POP : Merci, Mesdames, Messieurs, vous venez de me faire l'honneur d'une élection à la présidence de notre Conseil de Ville et j'aimerais vous remercier de cette confiance que vous me témoignez. Le Conseil de Ville regroupe des personnes d'origines diverses, avec des opinions et des idées différentes. Un doux mélange entre la majorité et les minorités est nécessaire au bon fonctionnement et à l'équilibre politique de notre Conseil de Ville. La liberté d'opinion est une notion fondamentale, toutes les personnes y ont droit, mais cela ne doit pas se faire en omettant les règles de base de l'éducation, soit le respect et la dignité des personnes. Tous les membres de notre Conseil de Ville travaillent avec le même objectif, nous voulons que tout le monde se sente bien à Delémont car nous aimons cette belle ville. Alors je vous encourage toujours à continuer à travailler ensemble, trouver des bons compromis pour le bien et dans le respect des idéologies politiques de toutes et de tous, en ayant un esprit d'ouverture comme vous l'avez prouvé en élisant en 2005 comme président notre cher Francesco Prudente. C'est dans cet esprit que j'accepte avec joie l'honneur que vous me faites de me porter à votre présidence. C'est dans cet esprit que je veux agir et que j'agis aujourd'hui, demain et toujours. Je vous remercie de votre attention, je profite pour vous souhaiter un joyeux Noël et tout le bonheur du monde, comme le dit une chanson, pour 2006. Je veux également profiter de remercier M. le Président au nom du Bureau du Conseil de Ville, le président Francesco Prudente et Madame, surtout, pour les bons petits plats qu'elle nous a toujours faits et qu'elle nous fera encore jeudi, parce que nous avons le privilège d'être invités encore une fois chez le président. Merci pour tout le travail que tu as accompli et pour ton sens de diriger les débats. Je voulais aussi te dire grazie mille, Francesco, di tutto il cuore, et te remettre une petite attention de la part du Bureau.

B) 1^{ère} Vice-présidence

M. Michel Hirtzlin, PS, propose la candidature de M. Michel Thentz, actuellement 2^{ème} vice-président, au poste de 1^{er} président du Conseil de Ville 2006.

DECISION : M. Michel Thentz est élu à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2006, par 48 voix.

C) 2^{ème} Vice-présidence

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Anne Seydoux, actuellement scrutatrice 1, au poste de 2^{ème} vice-présidente du Conseil de Ville 2006.

DECISION : Mme Anne Seydoux est élue à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2006, par 47 voix.

D) Scrutateur 1

M. Pierre Chételat, PLR, propose la candidature de M. Romain Seuret, actuellement scrutateur 2, au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2006.

DECISION : M. Romain Seuret est élu au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2006, à l'unanimité, par 50 voix.

E) Scrutateur 2

Mme Rita Rais, PCSI, propose la candidature de Mme Béatrice Müller au poste de scrutatrice 2 du Conseil de Ville 2006.

DECISION : Mme Béatrice Müller est élue au poste de scrutatrice 2 du Conseil de Ville 2006, à l'unanimité, par 49 voix.

Discours du Président

Mesdames et Messieurs,

Voici 11 mois, presque jour pour jour, que vous m'avez fait l'honneur d'être élu à la présidence du Conseil de Ville. C'était le 17 janvier 2005 et on est le 12 décembre. C'était avec grand plaisir que j'ai accepté cette charge et je vous remercie d'avoir donné la parole au monde de l'immigration, et de l'avoir donné par l'intermédiaire de ma personne. Merci au peuple jurassien qui nous a accordé il y a 25 ans le droit de vote et, il y a cinq ans, le droit d'éligibilité dans le Législatif de la ville de Delémont et dans les communes ayant un conseil général. C'est quelque chose qui vous appartient, c'était formidable d'ouvrir la porte au monde de l'immigration, cette immigration qui compte aujourd'hui et qui a le droit à la parole, c'est quelque chose de très bien.

Pendant cette année, j'ai dirigé les débats au mieux. Je ne prétends pas avoir bien dirigé. Est-ce que j'ai bien fait, est-ce que j'ai mal fait ? Honnêtement, quelques fois je me suis trompé, il faut être honnête, il faut le dire. Il ne m'appartient de juger si j'ai bien fait les choses ou si j'ai mal fait. Une chose est sûre : tout ce que j'ai fait, je l'ai donné avec le meilleur de moi-même. Maintenant, il vous appartient de juger, de dire ce qui n'a pas été, si cela a bien été. En tout, j'ai fait de mon mieux.

2005 a été une année bien chargée, je n'ai pas chômé. Je pensais que j'allais être sollicité, mais je ne pensais pas autant. Et concilier la vie professionnelle et la vie institutionnelle de cette présidence ne va pas de soi. Je ne vous cache pas que, voici quelques mois, je n'arrive plus à récupérer la fatigue, c'est pour cette raison que certaines choses n'ont pas bien fonctionné. Je vous laisse dire les choses comme vous le pensez. Ceci est un peu une autocritique que je me suis faite.

Quelques regrets quand même : pendant ces cinq dernières années, au cours desquelles j'ai fait partie du Bureau du Conseil de Ville, les intervenants de cette autorité ne sont pas toujours venus à cette tribune pour faire quelque chose dans l'intérêt des citoyens ou dans l'intérêt de notre ville, M. le Maire, mais ils sont venus ici pour dire des choses alors que les citoyens attendent beaucoup plus de nous. C'est un regret.

Une autre chose que je souhaite voir s'améliorer dans le futur : nous avons deux fléaux dans notre ville, deux choses qui ne vont pas dans le bon sens. Premièrement, nous continuons à perdre des habitants, ce qui n'est pas tellement bien. Si nous avons des problèmes, cela signifie que nous devons étudier, trouver des solutions pour faire en sorte que, primo, ce fléau des départs s'arrête, trouver une mesure pour, secundo, faire revenir des gens dans notre ville. La première chose, c'est les rentrées fiscales qui posent problème. Si on continue à perdre 70 à 80 personnes chaque année, ce sont autant de

personnes qui ne paieront plus d'impôts dans notre ville. Les recettes fiscales perdues depuis 10 ans atteignent une somme importante.

La seconde chose que notre ville n'a pas, ce sont les entreprises, qui ne se bousculent pas au portillon pour venir s'installer non seulement dans notre région mais aussi dans notre canton. Alors malheureusement le tissu industriel de notre ville et du canton du Jura est basé sur l'industrie horlogère et l'on sait que quand l'industrie horlogère tousse, toute l'économie est enrhumée. De ce côté-là, vous voyez qu'il faudrait agir non seulement pour faire venir, installer des entreprises dans notre ville, en espérant aussi que les citoyens viendront habiter à Delémont.

Autre chose, qui s'adresse à vous et au Conseil communal, ce n'est pas en augmentant la quotité d'impôt que l'on incite les gens à rester dans notre ville, mais c'est plutôt ceux qui ont des grandes fortunes qui risquent de s'en aller. Et qui reste ? Les petites gens. Il y a beaucoup de familles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts à la fin du mois et ces personnes-là vont être encore préteritiées. Donc il faut réfléchir un tout petit peu. Il a été dit dans les journaux que certaines communes ont une quotité d'impôt un peu plus élevée. Mais d'autres communes ont une quotité plus basse que la nôtre et elles ne comptent pas l'augmenter. C'est dans ce sens-là qu'il faudrait agir.

Je ne voudrais pas partir non plus sans remercier les personnes qui, tout le long de l'année, m'ont aidé dans ma tâche, moi qui ne suis pas de langue française et qui n'ai pas fait les écoles obligatoires ici en Suisse et en français, si ce n'est quelques petits cours du soir. Ces personnes, qui m'ont tellement aidé, je voudrais les remercier, Mesdames Edith Cuttat Gyger et Nadia Maggay.

Je félicite Pepi. C'est une très très bonne chose que deux personnes de la même région de l'Italie, à 10 km de distance de nos villages respectifs, se retrouvent, avec la double casquette, et moi, avec le passeport suisse. Pepi continue dans cet élan de solidarité que vous nous avez accordé. Que deux personnes de la même région soient appelées à présider un Législatif, de l'Italie jusqu'ici, grazia Pepino. Merci à vous tous pour tout ce que vous avez fait en faveur du monde de l'immigration. Une toute petite pensée pour ma bien-aimée qui m'a toujours aidé dans mon travail de toute l'année, qui ne m'a pas causé d'ennuis, au contraire, qui m'a aidé.

Je vous souhaite à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, un joyeux Noël, tous mes vœux pour la nouvelle année 2006. Rendez-vous à la Salle St-Georges pour le repas de tout à l'heure.

9. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 3 questions écrites
1 postulat
1 motion

La séance est levée à 18 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Francesco Prudente

Nadia Maggay

Delémont, le 5 janvier 2006